



FAI //quel est le meilleur?

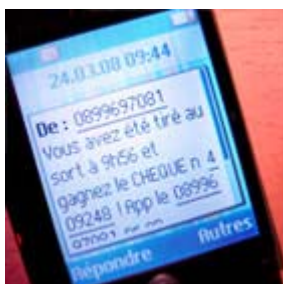
Alexandre Salque et Jérôme Granger, journalistes à l'Ordinateur Individuel

téléphonie

Pas de répit pour les arnaques aux SMS

Le spam par SMS inonde chaque jour un peu plus nos téléphones mobiles. Mais gare à certains de ces messages, qui cachent de véritables escroqueries.

Julie de Meslon, 01net., le 01/04/2008 à 18h16



[écrire à l'auteur](#)



[imprimer l'article](#)



[envoyer par mail](#)



[forum > 30 avis](#)

■ « Vous avez été tiré au sort (...), gagnez le chèque n° X, app. le 08 99 XX XX » Tel est l'un des nombreux messages « piégés » qui circulent actuellement sur les réseaux de téléphonie mobile. Le spam par SMS, cela ne date pas d'hier et le phénomène a logiquement tendance à s'amplifier. Mais derrière ces SMS non sollicités se cachent parfois de véritables arnaques, auxquelles beaucoup d'abonnés ne sont pas préparés.

Qu'il propose de récupérer une somme d'argent ou de découvrir le nom d'un(e) admirateur(trice) inconnu(e), ce type de message invite toujours à rappeler ou à renvoyer un SMS vers un numéro surtaxé. Par exemple à 0,34 €/min pour un 08 92 et bien plus pour un 08 99, dont le coût est variable. Ce « détail » est évidemment rarement précisé dans ce genre de SMS, alors qu'il s'agit d'une obligation légale pour tout service téléphonique payant.

Le pouvoir de dire « STOP »

Le danger du spam par SMS est bien là : contrairement au spam par e-mail, la moindre réponse de l'abonné est immédiatement facturée . « Nous avons eu le cas d'un abonné qui a échangé une dizaine de SMS avec un serveur automatique, sans le savoir, pour décliner poliment une inscription à un service de rencontre », illustre Jérôme Clazure, délégué général de l'Afutt, l'Association française des utilisateurs de télécommunications.

Pour l'Afutt, qui s'apprête à publier son bilan 2007, le nombre de plaintes liées à des factures mobiles anormalement élevées a connu cette année une forte augmentation (+98 %). Ces surfacturations auraient surtout pour origine le spam par SMS, que ce soit pour le compte de services légaux ou illégaux... « S'il s'agit d'un service légal, il suffit théoriquement de répondre "STOP" par SMS pour ne plus être importuné », précise Jérôme Clazure. Dans ce cas, l'abonné n'est pas facturé pour l'expédition du message.

Mais si cela reste sans effet ou s'il s'agit d'un service purement illégal (comme dans notre exemple), il est possible d'alerter les opérateurs mobiles en leur transmettant les messages et les numéros d'envoi. « Nous avons une adresse réservée au signalement de spam, par SMS ou par e-mail : abuse@orange.fr », précise-t-on chez Orange.

Les opérateurs peuvent intervenir auprès des éditeurs de services « légaux » un peu trop indécents, qui après tout sont leurs partenaires commerciaux, mais aucune procédure n'est vraiment fixée. « *Nous leur avons demandé de mettre à disposition sur leurs sites des formulaires de signalement [exemple chez SFR, NDLR]. Nous demandons également la création d'un groupe de travail sur la réglementation des SMS et les procédures associées* », souligne le délégué général de l'Afutt.

Des numéros composés aléatoirement

S'agissant des SMS illicites, les opérateurs conseillent aux consommateurs de se diriger vers les autorités compétentes : DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), associations de consommateurs, Cnil, procureur de la République, etc. Les opérateurs mobiles, eux, auraient les mains liées : « *C'est du spam automatique, émis par des serveurs basés à l'étranger. Il faut des procédures judiciaires complexes pour les stopper* », indique Orange.

Selon l'opérateur, qui exclut bien sûr tout piratage de ses bases d'abonnés, ces serveurs composeraient au hasard des numéros de téléphone mobile pour envoyer leurs SMS. Selon l'Afutt, de nombreux numéros saisis par les abonnés eux-même sur des forums ou des blogs seraient aussi récupérés sur Internet.

De son côté, la DGCCRF ne reçoit pas beaucoup de plaintes concernant le spam par SMS : « *Mais la plupart des gens effacent directement le message et ne nous alertent pas* ». La Répression des fraudes se dit néanmoins « *très, très vigilante* » à ce sujet. Une manière de dire que des enquêtes seraient probablement en cours.

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.
© 1999-2008, 01net.

fermer